

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 23 novembre 2021

Le mardi 23 novembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal légalement convoqué, devait se réunir en session ordinaire à la mairie. En raison des mesures gouvernementales concernant la lutte contre le Covid 19, la réunion se tient à la salle Testelin, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : 15 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Charles Autreaux, Thierry Guyonnet, Mehdi Hamida, Hélène Delcroix, Stéphanie Moreaux, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse,

Absents : Jean-Marie Lalou (procuration à Didier Debrabant).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021.
- 2) Demandes de subventions exceptionnelles.
- 3) Demande du Fonds de Concours à la CCPM.
- 4) Autorisation au Maire pour signer les conventions.
- 5) Point « finances ».
- 6) Dossiers en cours.
- 7) Point « travaux ».
- 8) Point « animations et fêtes ».
- 9) Préparation du bulletin municipal.
- 10) Tour de table.

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2021. **Celui-ci est validé.**

2) Demandes de subventions exceptionnelles.

Monsieur le maire expose les demandes de trois associations qui souhaitent une subvention exceptionnelle.

L'association Jol'gym (création nouvelle) sollicite une subvention « aide au démarrage ».

Monsieur le maire propose d'accorder une somme de 300,00 euros.

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

L'amicale de l'école de Jolimetz sollicite une subvention exceptionnelle pour la prise en charge d'un spectacle de magie : montant sollicité 50% du coût du spectacle soit 497,00 euros. Monsieur le Maire propose d'accorder une somme de 497,00 euros.

Résultat du vote : pour à l'unanimité.



L'association la Cerise sollicite une subvention exceptionnelle pour le « concert de la paix » qu'elle organise le 8 janvier 2022. Le coût total du concert s'élève à 2290 euros dont 540 euros pour la location du piano. L'association bénéficie du dispositif « Fonds d'action culturelle » mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Mormal à hauteur de 1000 euros. Monsieur le Maire propose la prise en charge de la location du piano soit une subvention exceptionnelle de 540 euros. Charles Autreaux membre de l'association ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 12 voix pour, 1 contre.

3) Demande du Fonds de Concours à la CCPM pour le projet « transition énergétique » d'un montant de 100 000 euros.

Le projet de territoire approuvé par la CCPM (30 juin 2021) prévoit un dispositif de soutien comportant 4 volets. Monsieur le Maire expose que deux volets peuvent concerner directement notre commune.

- Un fonds de soutien aux investissements communaux de 15 000 euros par commune.
- Un fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal : participation maximale de 20 % plafonnée à 100 000 euros pour les projets structurants à rayonnement intercommunal des communes d'un montant minimal de 300 000 euros. (Les deux autres fonds : « friches industrielles » et « lutte contre le ruissellement et érosion » concernent Jolimetz de façon moins directe.

Monsieur le Maire propose que nous sollicitons à hauteur de 100 000 euros la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour notre dossier « transition énergétique ».

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

4) Autorisation au Maire pour signer les conventions.

Depuis le 1 octobre 2018, le PNRA porte en partenariat avec l'agence de développement et d'urbanisme de la Sambre la stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine de la Sambre SIRPP. Cette stratégie permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement énergétique personnalisé via son conseiller en énergie partagé.

Monsieur le maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune pour : co-financement d'une ingénierie mutualisée, mise en place d'actions (réduction des économies d'énergie) et suivi des consommations énergétiques. Coût 864,00 euros par an pour la commune.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention permettant l'engagement de notre collectivité dans la stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public.

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

5) Point « finances ».

Noël Delleaux fait le point sur les subventions devant être obtenues pour les travaux sur la rue du Pavé. Monsieur le Maire précise que nous devons attendre la fin imminente des travaux et leur réception pour finaliser les dossiers et obtenir les versements des divers partenaires.

6) Dossiers en cours.

- 1) Monsieur le Maire indique que nous devrions toucher une subvention de 19 577,50 euros au titre des amendes de police pour la réalisation d'un trottoir le long de la chaussée Brunehaut. Nous avons reçu une première proposition émanant de l'entreprise Jean Lefebvre pour la réalisation de ce projet.
- 2) Nous avons rencontré deux sociétés pouvant proposer la gestion des tickets de cantine par le biais d'un logiciel. Les propositions sont à l'étude.
- 3) Anthony Vienne expose que pour la restauration de la maison du sabotier nous avons obtenu l'aide du Département du Nord à hauteur de 149 067,00 euros. Nous attendons une subvention de la Région Hauts de France pour un montant de 125 000,00 euros. La restauration de cette longère doit permettre à terme d'accueillir la bibliothèque, un foyer rural et une salle d'interprétation des métiers du bois-forêt.



Il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier auprès de la fondation du patrimoine pour pouvoir bénéficier de dons pouvant provenir de particuliers ou d'entreprises. Ces dons seront défiscalisés à hauteur de 66 %.

La proposition est validée par les membres du conseil.

- 4) La réglementation nous impose de proposer à la cantine des repas issus pour partie des « produits de l'agriculture biologique » à raison de 20%. La société API a l'intention d'augmenter le prix des repas de 34 centimes. Suite à cette proposition nouvelle de prix, Monsieur le Maire, favorable à une amélioration de la qualité des repas, propose de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour une réflexion sur un achat groupé et propose de répercuter une partie de l'augmentation. Le prix des repas serait augmenté de 10 centimes. Le prix du ticket passerait à 3,60 euros au lieu de 3,50 euros (enfants habitant Jolimetz et les communes conventionnées) et à 4 euros au lieu de 3,90 euros pour les « extérieurs ».

Résultat du vote : 11 voix pour, 3 contre.

7) Point « travaux ».

Marc Houzet rappelle que la commission travaux se réunit lundi prochain à 18 heures et présente les projets actuellement en cours :

- A la salle Testelin, l'ensemble des points de vérification ont été réalisés : il nous reste à vérifier l'alimentation électrique des cuisinières.
- La chaudière de l'église a fait l'objet d'une révision : nous allons accueillir prochainement les cérémonies du Quesnoy en raison de la fermeture de l'église du Quesnoy pour travaux.
- Une stèle va être réalisée en régie, en mémoire de Marc Poirette, résistant.
- Nous devrions bientôt pouvoir réceptionner les travaux réalisés sur la rue du Pavé. Des plantations sont à terminer.
- Au titre des amendes de police nous pourrions prévoir la sécurisation de la rue Coulon par le renforcement des îlots.
- Nous allons faire des demandes de devis pour la restauration de la toiture de la salle Arthur André.
- Trois bancs ont été livrés pour nos « caches ».
- Des travaux de peinture sont prévus pour l'église et la chapelle au printemps.
- Les agents sont très mobilisés pour l'entretien courant et aussi la propreté du village.

8) Point « animations et fêtes ».

- Mireille Dupire fait un appel aux volontaires pour la distribution des petits pains vendus au profit du Téléthon.
- Informe que la coquille sera distribuée aux enfants de l'école le 16 décembre matin, la distribution du colis aux aînés aura lieu le 18 décembre.
- Va organiser le 4 décembre matin une réunion des associations ayant participé au festival Jol'fest. Ce sera l'occasion de remettre à chacune un chèque de 315 euros correspondant au bénéfice de cette manifestation plus que réussie
- Rappelle le salon brocante de la BD ce samedi 27 novembre et le concert « Mormal » le samedi 4 et le dimanche 5 décembre.
- A engagé la troupe théâtrale les Voyettes pour la ducasse.
Informe que les nouvelles tables pour la cantine ont été livrées.

9) Préparation du bulletin municipal.

Noël Delleaux indique qu'il ne souhaite pas recevoir les articles en PDF.

- Rappelle qu'il appartient aux associations de se signaler pour être présentes sur le panneau d'information.
- Souhaite que nous puissions envoyer un courrier aux artisans pour leur demander s'ils souhaitent être présents dans notre bulletin.



10) Tour de table.

Monsieur le Maire indique :

- qu'il est particulièrement satisfait du succès du festival Jol'fest et du WE de la foire aux vins.
- Va demander un nouveau contrat service civique à partir du 3 janvier.
- Informe que Madame Fanny Delval a été embauchée dans le cadre d'un contrat PEC depuis le 7 novembre (pour 12 mois).
- Va réaliser des entretiens professionnels avec le personnel.
- Remercie Mireille Dupire qui assure les remplacements quotidiens du personnel : cantine, garderie, école.
- Informe que deux personnes sont proposées pour assurer le recensement en 2022 : Madame Marcelle Ghaye et Madame Camille Massemmin.
- Informe que le dossier de demande de subvention au titre des « amendes de police » a été retenu par le Conseil départemental du Nord. Une subvention de 19.577 euros nous a été attribuée soit 50% du montant de la dépense. Les travaux consistent en la réalisation d'une liaison piétonne le long de la chaussée Brunehaut entre la rue du Rond Quesne et la rue Mortreux.

Mehdi Hamida :

- Souhaite une vérification du compteur électrique pour la salle Arthur André (puissance électrique) ;
- Souhaite un éclairage extérieur au niveau de la salle Arthur André.

Thierry Guyonnet :

- Indique que des sacs poubelles sont toujours jetés régulièrement sur la rue du Pavé par un inconnu – infraction clairement anormale !

Anthony Vienne :

- Propose des affiches pour le concert « Mormal ».

Charles Autreaux :

- S'inquiète de certaines fissures apparaissant sur le nouveau trottoir et demande le réglage du feu tricolore pour les piétons qui souhaitent traverser (durée augmentée).

Fin de la réunion : 22 heures 30



Le Maire,


Didier DEBRABANT